

Rapport 2009-22-15

Subventions de fonctionnement versées aux associations sportives locales. 2ème répartition 2009.

Article 1^{er} : Des subventions de fonctionnement pour l'année 2009 seront attribuées aux bénéficiaires figurant en annexe à la présente délibération

VILLECRESNES

DOJO VILLECRESNOIS :	330,00 €
AMICALE LAIQUE VILLECRESNES TENNIS DE TABLE :	138,00 €
AMICALE LAIQUE VILLECRESNES BADMINTON :	83,00 €
CINQ SAMOURAIS :	243,00 €
ETOILE DE VILLECRESNES :	243,00 €
VILLECRESNES ATHLETIQUE CLUB :	399,00 €
VELO SPORTIF DE VILLECRESNES :	50,00 €
COMPAGNIE VILLECRESNOISE DE TIR A L'ARC :	73,00 €
TENNIS CLUB DE VILLECRESNES :	298,00 €
LA FOULEE VILLECRESNOISE :	55,00 €
A.S. COLLEGE DU COLLEGE LA GUINETTE :	48,00 €
A.S. COLLEGESIMONE VEIL MANDRES :	14,00 €
RUGBY CLUB DU PLATEAU BRIARD :	128,00 €
AVISBA FOOTBALL :	69,00 €
VILLECRESNES VOLLEY BALL :	50,00 €
PETANQUE VILLECRESNOISE :	87,00 €
ECOLE DU CIRQUE LA STRADA :	66,50 €
AMICALE CANINE VILLECRESNOISE :	83,00 €
AAPPMA :	25,00 €
A.S. PTT FOOTBALL/ATHLETISME:	321,00 €
AMICALE DE DANSE DE VILLECRESNES (A2DV) :	106,00 €
CERCLE HIPPIQUE DE CERCAY VILLECRESNES :	101,00 €
RAID OXYGENE :	206,00 €

MANDRES-LES-ROSES

A.A.P.P.M.A.	88,00 €
AIKIDO CLUB	88,00 €
A.M.C.B. BILLARD	88,00 €
A.S. COLLEGE SIMONE VEIL	88,00 €
DANSES FLAMENCO LIBRE	88,00 €
FOOTBALL CLUB PERIGNY-MANDRES	88,00 €
G.F.C.M. BASKET	88,00 €
G.F.C.M. PETANQUE	88,00 €
G.F.C.M. VOLLEY	88,00 €
JUDO CLUB MANDRES	88,00 €
LES BOUT'CHOUX	91,75 €
MODELE AIR CLUB	88,00 €
MOUVEMENT ET CONCENTRATION	88,00 €
RUGBY CLUB DU PLATEAU BRIARD	88,00 €
TENNIS CLUB DE LA FERME DE MONSIEUR	88,00 €
TONUS GYMNASTIQUE	88,00 €
V.C.R.M.	88,00 €

MAROLLES EN BRIE

FOOTBALL CLUB DE MAROLLES	633,00 €
JUDO CLUB DE MAROLLES	328,00 €
ETOILE MAROLAISE	480,00 €
KARATE CLUB DE MAROLLES	160,00 €
TENNIS CLUB DE MAROLLES	180,50 €

Rapport 2009-22-18

Subventions pour la création ou la rénovation lourde d'équipements multisports de proximité destinés à la pratique sportive des jeunes hors association. 5ème répartition 2009. Versement de solde à la Ville de Santeny

La ville de Santeny a décidé la création d'un équipement multisports, permettant la pratique sportive hors association et de libre accès, basé dans l'espace de Montanglos au cœur du centre village. Ce lieu accueille déjà des équipements sportifs, culturels et associatifs. De par la diversité des activités proposées, ce site se veut intergénérationnel.

En accès libre, l'équipement sportif de proximité favorisera la rencontre et l'esprit de groupe, il créera de véritables espaces de vie où garçons et filles, enfants, adolescents et parents pourront se retrouver en vue de pratiquer le sport sous différentes formes, jeux, initiation, entraînement, tournois et fêtes sportives.

Après étude des documents techniques et financiers présentés, l'opération fait apparaître un coût définitif de 61 227,83 € TTC, soit 51 193,84 € HT.

Vous aviez décidé lors de la 5^{ème} répartition des crédits pour l'année 2009 d'une subvention prévisionnelle de 20 478 € et d'attribuer un acompte de 10 239 €, représentant 50% de la subvention prévisionnelle.

Compte tenu du coût définitif de l'opération identique au prévisionnel, je vous propose d'accorder à la ville Santeny un solde de subvention de 10 239 €.

Article 1^{er} : Décide d'allouer un solde de subvention de 10 239 € à la Ville de Santeny pour la création d'un équipement multisports de proximité.

Rapport 2009-22-45

Subventions dans le cadre des "Initiatives citoyennes", appel à projets dans le cadre du Conseil général des collégiens, au titre de l'année scolaire 2008-2009.

Collège Georges-Brassens à SANTENY :

Intitulé du projet : «**un concert pour tous**»

Elèves concernés : **487 élèves**

Objectifs : faire plaisir aux collégiens, créer un moment de convivialité entre parents/professeurs/élèves, s'ouvrir sur les autres par le biais de la culture musicale.

Partenaires : Maison des Jeunes de Marolles en Brie et Conservatoire de Marolles en Brie.

Descriptif de l'action proposée : Concert lors de la journée porte ouverte «scène ouverte » avec invitation d'un groupe extérieur. Pot entre élèves et professeurs pour une meilleure communication au sein de la communauté éducative.

Le coût total du projet s'élève à 400 €.

La subvention demandée par le collège est de 200 €.

La subvention proposée est de 200 €.

Article 15 : **Décide d'accorder une aide de 200 € au collège Georges-Brassens à SANTENY pour son projet intitulé «un concert pour tous».**